

Arrêté de création de comité de recrutement d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER)
au titre de la campagne 2024

Le Président de l'université

- Vu le décret n°88-654 du 7 mai 1988 relatif au recrutement d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche dans les établissements publics d'enseignement supérieur ;
- Vu les modalités de recrutement des attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER) votées au conseil académique en date du 12 septembre 2023 et au conseil d'administration en date du 20 octobre 2023 ;
- Vu la note de cadrage relative au recrutement des attachés temporaires d'enseignement et de recherche en date du 04 janvier 2024 pour la rentrée universitaire 2024-2025 ;
- Vu la publication de postes d'ATER en section 74 ;

Arrête

Article 1 :

Un comité de recrutement, chargé d'examiner et de classer les candidatures, est créé dans le cadre des opérations de recrutement d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER) en section 74 (Sciences et techniques des activités physiques et sportives) pour l'UFR SMBH avec une affectation recherche au laboratoire LEPS.

Article 2 :

Sont nommés membres du comité de recrutement :

- Rémy GAGNAYRE, représentant(e) du laboratoire LEPS,
- Cécile VALLET, représentant(e) de la formation de l'UFR SMBH,
- Aurore MARGAT, représentant(e) de l'UFR SMBH,
- Nicolas VOITURON, membre du comité d'experts de la section 74,
- Maria-Luisa PEREZ LOZANO, membre du comité d'experts de la section 74.

Article 3 :

Aurore MARGAT est nommé(e) président(e) du comité de recrutement.

Article 4 :

Le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Villetaneuse, le **02 MAI 2024**

Le Président de l'université

Christophe FOUQUERE

